



CASERNES MILITAIRES DES MONTS MAMBOU ET BARNIER

L'exécutif intransigeant sur la protection des emprises

Réuni le 11 octobre à Brazzaville, en Conseil des ministres, le gouvernement a insisté sur l'expropriation et le déguerpissement des occupants illégaux des emprises des casernes militaires de Ndouo, Mont Mambou et Mont Barnier.

L'exécutif a exhorté les ministères en charge des Affaires foncières et de la Défense nationale, ainsi que les administrations sous tutelle à continuer à appliquer les dispositions de la loi tendant à faire respecter l'autorité de l'Etat dans le strict respect de la loi.

Page 8



Un bâtiment à la caserne Ndouo/DR

ENVIRONNEMENT

Mobilisation contre les catastrophes naturelles

La ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo Arlette Soudan Nonault a invité l'ensemble des parties à se mobiliser en vue de lutter contre les catastrophes naturelles causées par les inondations, les ensablements et les glissements de terrains. Elle s'est exprimée dans le cadre de la Journée mondiale de la réduction des risques des catastrophes, célébrée le 13 octobre de chaque année.

Page 3



La ministre Arlette Soudan Nonault

CONGO-FRANCE

Un accord pour la reconstruction du Cfrad

La ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, et l'ambassadrice de France au Congo, Claire Bodonyi, ont signé le 11 octobre à Brazzaville un accord portant reconstruction du Centre de formation et de recherche en art dramatique (Cfrad). Prévus pour une durée de 30 mois, les travaux financés par l'ambassade de France à hauteur de 2.623.828.000 francs CFA seront exécutés par l'opérateur Expertise France, en étroite collaboration avec la partie congolaise.

Page 16



Lydie Pongault et Claire Bodonyi/Adiac

COOPÉRATION

Les Nations unies réitèrent leur soutien au Congo

Le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale, Abdou Abarry, qui séjourne au Congo, a réaffirmé l'appui des agences onusiennes aux projets engagés au côté du gouvernement congolais.

« J'ai réitéré au président de l'Assemblée nationale l'engagement des agences des Nations unies, qui travaillent au côté du gouvernement et du peuple congolais, de poursuivre les programmes sur lesquels elles mettront un accent particulier pour leur réussite », a-t-il déclaré à l'issue d'un échange avec le président de la chambre basse du parlement congolais Isidore Mvouba.

Page 16

EDITORIAL

Nouvel élan

Page 16

ÉDITORIAL

Nouvel élan

Le renforcement de la coopération sino-congolaise figure au cœur des préoccupations actuelles des dirigeants de nos deux pays engagés à raffermir leur partenariat économique stratégique global. Un nouvel élan qui se traduira en acte lors du Forum économique Chine-Congo prévu l'année prochaine à Pékin, dans la foulée de la célébration du 64^e anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques.

Haut lieu devant permettre de définir les actions à mettre en œuvre pour l'avenir, ce Forum sera l'occasion de dresser un état des lieux des acquis du partenariat économique stratégique global conclu avec la République populaire de Chine. Il permettra également de fixer de nouveaux objectifs pour des résultats plus fructueux encore dans l'objectif d'améliorer le paysage économique et social du Congo.

L'ambition des autorités congolaises pendant ses assises, à en croire le ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, est de voir cette coopération se diversifier pour la réussite des projets contenus dans le Plan national de développement 2022-2026.

Le Congo figure parmi les Etats d'Afrique centrale bénéficiant d'une grande attention des gouvernants chinois. Pour tirer davantage profit de la confiance que se témoignent les dirigeants au plus haut niveau, le pays devrait saisir les opportunités qu'offre l'initiative chinoise « Une ceinture, une route » pour se lancer résolument sur la voie du développement. Il s'agit aujourd'hui de poser des bases solides en ciblant les projets à fort impact économique et social inscrits dans la durée.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES PARTIS

Justin Nzoloufoua présente son approche de la décentralisation

Dans une interview accordée le 11 octobre aux « Dépêches de Brazzaville », le porte-parole de l'Union des démocrates humanistes yuki (UDH-Yuki), Justin Nzoloufoua, a dévoilé sa vision de la décentralisation.

Justin Nzoloufoua a rappelé que la décentralisation est le transfert de compétences et des moyens de l'Etat aux collectivités locales que sont les départements et les communes. Selon l'orateur, cette forme de gouvernance est issue d'une volonté politique répondant à deux objectifs, à savoir se rapprocher du processus des décisions des citoyens, susciter la démocratie de proximité et améliorer l'efficacité de l'action publique pour mieux répondre aux besoins de la population.

Ainsi, dans son programme de renouveau démocratique, l'UDH-yuki s'appuie sur un schéma de répartition provinciale du pays en quatre provinces: la province du littoral composée des départements de Pointe-Noire, du Kouilou et du Niari; la province du Congo central constituée des départements de la Bouenza, du Pool et de Brazzaville. La province de Mbé, quant à elle, sera composée des départements des Plateaux, de la Cuvette Ouest et de la Lékoumou et enfin la province de l'équateur sera constituée des départements de la Likouala, de la Sangha et de la Cuvette.

Dans son approche, l'UDH-yuki pense que chaque province doit être dirigée par un gouverneur avec un gouvernement central et un parlement provincial voté au suffrage universel direct. Pour les besoins d'une économie provinciale forte, les provinces doivent lever leurs propres fonds et taxes



Justin Nzoloufoua le porte-parole du parti Udh-yuki/DR

et retenir au maximum 25% des revenus tirés de leur sous-sol. Chaque province doit avoir son plan de développement sur lequel les dirigeants provinciaux sont évalués par la population. Une décentralisation où les provinces sont autorisées à échanger entre elles dans les domaines définis par les lois qui ne doivent pas empiéter sur les pouvoirs régaliens du gouvernement de la République. Ainsi, à l'échelle nationale, elles doivent avoir un conseil national qui aurait la tâche d'examiner en première lecture

tous les arrêtés, les décrets, les lois pris par le gouvernement central afin que ces textes réglementaires ne compromettent ni la politique de cohésion des territoires ni les attributions reconues aux provinces. Dans sa vision de la décentralisation, les pouvoirs exécutifs et législatifs doivent être assurés respectivement par un gouvernement provincial dirigé par un gouverneur et par un parlement provincial, a conclu le porte-parole de l'UDH-Yuki.

Jean Jacques Koubemba

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngon

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

* Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

ENVIRONNEMENT

Mobilisation contre les catastrophes naturelles

La ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan Nonault, a invité l'ensemble des parties à se mobiliser en vue de lutter contre les catastrophes naturelles causées par les inondations, les ensablements et les glissements de terrains. Elle s'est exprimée dans le cadre de la Journée mondiale de la réduction des risques des catastrophes, célébrée le 13 octobre de chaque année.

« La mobilisation des ressources financières adéquates constitue au stade actuel un élément essentiel à l'intégration du climat dans le cadre politique pour permettre de soutenir les initiatives climatiques, que ce soit par le biais des financements nationaux, internationaux ou de partenariats public-privé. Une étroite collaboration entre États d'une part, et entre les États et les institutions financières d'autre part, est indispensable », a indiqué la ministre Arlette Soudan-Nonault.

Dans le cadre de l'atténuation des risques de catastrophes, le Congo a adhéré à l'initiative officiellement lancée en 2022 par le secrétaire général de l'ONU, lors de la COP 27 de Charm el-Cheikh en Egypte. Cette initiative exige que tous les habitants de la planète soient couverts par un système d'alerte précoce d'ici à la fin de

2027.

« Certes, nous ne sommes pas en mesure de conjurer ces menaces qui dépendent pour la plupart du réchauffement climatique, mais nous pouvons en atténuer le contre-coup, en sauvant des vies et en faisant de sorte que la reconstruction soit plus efficace, grâce au développement du système d'alerte précoce », a-t-elle laissé entendre. Afin de parvenir à un système d'alerte efficace, la ministre propose des données précises, produites en temps utile et à coût relativement bas et surtout recourir à des technologies avancées.

« Le défi de l'amélioration de la capacité de résilience des communautés à la variabilité du climat et aux changements climatiques constitue un élément clé des stratégies et des solutions envisagées par le gouvernement de la République et



La ministre Arlette Soudan Nonault

énoncées dans le Plan national de développement 2022-2026 », a rappelé la ministre de l'Environnement.

Pour renforcer l'adaptation aux conséquences des changements climatiques, le ministère de l'Environnement a pris l'engagement d'appuyer les services de la météorologie nationale, à travers la validation du plan d'action du cadre national des services climatologiques qui a donné lieu à un projet commun de renforcement du réseau des stations Agro-météorologiques.

La réunion d'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophes, tenue les 18 et 19 mai 2023 à New York, est un élément incontournable pour réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et pour mobiliser les financements climatiques nécessaires à l'adaptation.

Fortuné Ibara

BANQUE MONDIALE

Le Congo peut réduire la pauvreté d'ici 2050

Dans son nouveau rapport publié, le 9 octobre, la Banque mondiale souligne que la République du Congo pourrait réduire la pauvreté de 40 % dans les zones rurales et de 20 % dans les zones urbaines d'ici 2050 par des réformes plus ambitieuses en faveur de la diversification économique et de la résilience climatique.

Le nouveau rapport sur le développement et le climat du Congo insiste sur « le caractère nécessaire des réformes ». En effet, les pertes économiques pourraient atteindre 17 % du PIB d'ici 2050 si les efforts en faveur de la diversification de l'économie et de l'augmentation des investissements climatiques ne sont pas entrepris. « Les effets du changement climatique pourraient également faire augmenter le niveau des dépenses globales en matière de santé de 92 millions de dollars en 2010 à 260 millions de dollars d'ici 2050 », indique le rapport.

« La République du Congo se trouve à la croisée des chemins. Le changement climatique menace les gains de développement du pays et constitue un risque pour son capital naturel, physique et humain, et donc pour ses objectifs de développement », a expliqué Cheick Kante, directeur des opéra-

tions de la Banque mondiale pour la République du Congo. Selon lui, le nouveau rapport vise à encourager le débat sur les questions liées au climat et au développement, et à identifier les domaines d'action prioritaire « pour garantir un avenir meilleur et plus vert à l'ensemble du peuple congolais. »

Par ailleurs, le rapport identifie quatre priorités pour une croissance durable dans le pays : les infrastructures et les services plus forts et verts dans l'électricité, les transports, l'eau et l'assainissement qui peuvent apporter des résultats transformateurs. « Environ 9,2 milliards de dollars seront nécessaires pour mettre à niveau les infrastructures urbaines, dé-

velopper la résilience et atténuer le changement climatique dans les villes congolaises », renseigne le rapport.

Le texte précise qu'une éducation, des systèmes de santé et des services sociaux adaptés au changement climatique peuvent sauver des vies et apporter des ressources vitales aux plus pauvres. « Il conviendra de mettre en place des systèmes renforcés de surveillance des maladies, ainsi que des services sociaux et d'éducation mieux adaptés aux chocs climatiques », ajoute-t-il.

En outre, des investissements renforcés dans le capital naturel notamment dans une agriculture climato-intelligente et une meilleure gestion des forêts, contribueront, d'après

le document, à la création d'emplois et à la réduction des émissions de carbone. « Un investissement de 245 millions de dollars dans l'agriculture climato-intelligente peut augmenter de 50 % les rendements des cultures essentielles, tout en réduisant les émissions de 12 mégatonnes d'équivalent-dioxyde de carbone (Mt eq. CO₂) ».

Le rapport de la Banque mondiale relève que les forêts de République du Congo génèrent 260 millions de dollars en exportation de bois et stockent plus de 44 gigatonnes d'équivalent de CO₂. « La protection et la valorisation de la forêt sont essentielles pour transformer le capital naturel du pays en richesse. Un investissement de 690

millions de dollars dans des pratiques évitant l'agriculture sur brûlis et l'exploitation forestière à faible impact bénéficierait à 380 000 membres des communautés forestières et permettrait une réduction des émissions de 131 Mt eq. CO₂ », raconte le document.

« Le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans la mobilisation du financement pour mettre en œuvre un ensemble ambitieux de réformes et d'investissements dans un contexte de marges budgétaires restreintes », souligne le représentant régional de la Société financière internationale (IFI) au Congo Malik Fall. Pour y parvenir, a-t-il assuré, « il est nécessaire de sensibiliser les parties prenantes aux risques et opportunités que présente le changement climatique, mais aussi de proposer des solutions innovantes et des réformes du secteur financier ».

Yvette Reine Nzaba

« La République du Congo se trouve à la croisée des chemins. Le changement climatique menace les gains de développement du pays et constitue un risque pour son capital naturel, physique et humain, et donc pour ses objectifs de développement »

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 11 octobre 2023 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Douze (12) affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Trois (3) projets de loi au titre du ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation ;
- Quatre (4) projets de décret au titre du ministère de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier ;
- Deux (2) projets de décret au titre du ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un (1) projet de décret au titre du ministère des Hydrocarbures ;
- Un (1) projet de décret au titre du ministère de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Une (1) communication présentée conjointement par le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement et le ministre de la Défense nationale, communication relative à l'opération de déguerpissement des occupants illégaux des nouvelles casernes militaires de Ndouo, de Mont Barnier et de Mont Mambou, en vue de la mise en exploitation de celles-ci.

I/-Ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Alphonse Claude N'silou, ministre d'Etat, ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, a soumis trois (3) projets de loi à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Le premier texte présenté est un projet de loi relatif à la concurrence. Ce texte est le fruit d'une large concertation ; il intègre le programme d'appui budgétaire en faveur de notre pays conclu avec la Banque mondiale en vue du financement de notre politique de développement dont il constitue une des mesures ou actions préalables. Le texte dont s'agit a pour objectifs de donner un cadre juridique à la concurrence, afin de renforcer les institutions des marchés et améliorer le climat des affaires. La consécration de la Zone de libre-échange africaine (Zlécaf) couplée à la mondialisation de l'économie justifie la mise en place d'instruments juridiques appropriés en matière de concurrence. Le projet soumis à l'examen du Conseil remplace la loi n°06-94 du 1er juin 1994 portant réglementation des prix, des normes, constatation et répression des fraudes.

Le projet en examen constitue la mise en œuvre dans notre législation nationale du Règlement communautaire n°-/19-UAEA-639-CM-33 du 7 avril 2019 relatif à la concurrence. Il vise à promouvoir le libre jeu du marché tout en empêchant les actes anticoncurrentiels susceptibles de créer des dysfonctionnements du marché.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi sur la concurrence. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat N'silou a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de loi portant création de l'autorité nationale de la concurrence. Se fondant sur les innovations apportées par le Règlement communautaire n°350 du 25 septembre 2019 relatif à la procédure d'application des règles de la concurrence et sur la Directive n°01/19-UEAC-639-CM-33 relative à l'organisation institutionnelle dans les Etats membres de la CEMAC, le projet en examen fait évoluer le cadre juridique national, pour le rendre conforme aux recommandations internationales et communautaires sur la réglementation de la concurrence qui dicte la création d'une autorité nationale de la concurrence.

Le projet de loi crée une autorité nationale de la concurrence, établissement à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministère en charge du Commerce.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'autorité nationale de la concurrence.

Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Présentant le projet de loi portant protection du consommateur, le ministre d'Etat N'silou l'a inscrit dans le même cadre et les mêmes nécessités que les deux textes précédents ; traduction en droit national de la Directive n°02/19-UEAC-639-CM-33 du 8 avril 2019 harmonisant la protection des consommateurs au sein de la CEMAC. Le texte en examen a également fait l'objet d'une large concertation. La multiplication des offres de biens et de service, la complexité plus grande des techniques de vente couplées à la mondialisation et la consécration de la Zlécaf, imposent à l'Etat un devoir de protection du consommateur, du point de vue de ses droits économiques, de sa sécurité et de sa santé.

Le projet de texte prend en compte l'ensemble des composantes du marché national, incluant les secteurs informels.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant protection du consommateur. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier

Invité par le président de la République à prendre la parole, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, au nom de M. Jean-Jacques Bouya, ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, en mission a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres quatre (4) projets de décret.

Dans la perspective d'accroître l'efficacité dans la gestion de la commande publique par l'amélioration de l'environnement juridique et du climat des affaires, le Conseil des ministres a résolu de procéder à quelques retouches du Code des marchés publics ainsi que de ses textes d'application. Il s'agit entre autres d'intégrer le bicéphalisme de l'exécutif, notamment de la fonction de Premier ministre, dans les modalités d'approbation des marchés publics et d'adapter les mécanismes du code des marchés publics avec ceux du cadre légal des partenariats public-privé.

Il convient de noter que le basculement imminent aux mécanismes du budget programme entraîne les nécessités suivantes :

- Redéfinir, d'une part, la notion de « grands travaux » en la recentrant sur les seuls marchés de travaux d'infrastructures publiques ayant trait à l'aménagement et à l'équipement du territoire national, à l'exclusion des marchés de fournitures de services ou de prestations intellectuelles, sauf s'ils sont liés au marché de travaux. Cette nouvelle définition a pour effet de modifier en conséquence les domaines d'intervention de la Délégation générale aux grands travaux ;
- D'affirmer et de renforcer, d'autre part, dans le Code des marchés publics, les principes directeurs de la commande publique impliquant la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures tout en encadrant les relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué, pour une meilleure garantie d'une disponibilité plus grande du budget dans le cadre du budget programme.

Cette revue globale du système de passation des marchés a amené le Conseil des ministres à examiner quatre (4) textes importants, soit :

- Un projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics, qui redéfinit la notion de grands travaux, recadre les relations entre maître d'ouvrage et maître d'ouvrage délégué et prends en compte les objectifs de développement durable à travers ses dimensions économique, sociale et environnementale ;
- Un projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du

décret n°2009-160 du 20 mai 2009 fixant les modalités d'approbation des marchés publics, avec l'extension à la compétence d'approbation des marchés publics au Premier ministre, chef du gouvernement ;

- Un projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011-843 du 31 décembre 2011 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2009-162 du 20 mai 2009 fixant les seuils de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics, lequel réhausse le seuil de délégation de maîtrise d'ouvrage à deux milliards (2 000 000 000) de frs CFA, fixe le seuil d'approbation des marchés publics par le Premier ministre et encadre l'allègement du contrôle a priori de la Direction générale du contrôle des marchés publics pour les marchés dont le montant est inférieur au seuil de contrôle a priori ;
- Un projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2022-11 du 18 mars 2022 portant réorganisation de la Délégation générale aux grands travaux, lequel redéfinit la notion de « grands travaux » et le champ d'intervention de la Délégation générale aux grands travaux.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les quatre projets de décret soumis à sa réflexion.

III/- Ministère de l'Économie et des Finances

Prenant la parole en lieu et place de M. Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Économie et des Finances en mission, Mme Ingrid Olga Ghislaine, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres deux projets de décret. Le premier texte est un projet de décret instituant l'approche fondée sur les risques pour l'exécution des contrôles fiscaux et douaniers.

Les administrations fiscale et douanière sont des régies financières qui ont pour objectif principal la mobilisation des recettes de l'Etat et ce dans un environnement mondial ouvert où les frontières entre les juridictions territoriales n'existent plus, les personnes, les biens et les données circulent à une vitesse croissante. Dans ce contexte, certains contribuables s'efforcent d'optimiser leurs charges fiscales et douanières, visant à réduire leur imposition et parfois même à s'appuyer sur des mécanismes d'évasion fiscale. Précisément, les entreprises, qui créent de la valeur imposable, veulent davantage de flexibilité administrative pour alléger leurs charges fiscales et douanières, tout en restant des entreprises citoyennes. Parallèlement, les gouvernements ont de plus en plus besoin des ressources financières qui permettent de gérer leur juridiction et faire face aux dépenses publiques.

Cette somme de contraintes parfois contradictoires conduit les régies financières à s'adapter aux nouvelles approches de gestion des contribuables, afin de demeurer efficaces et attractives. Les administrations fiscale et douanière doivent donc désormais veiller à améliorer les recettes budgétaires avec des méthodes nouvelles, en utilisant une approche de contrôle fondée sur les risques. Cette approche, qui prend en compte le risque de conformité dans la réalisation des contrôles, augmentera la probabilité de renflouer les caisses du trésor public par des redressements certains et efficaces.

Cette approche nouvelle dans la conformité de leurs obligations déclaratives et de paiement devrait permettre aux entreprises de se concentrer sur leur mission principale de création de la richesse, donc de la valeur imposable.

Pour rendre attractif le climat des affaires, les administrations, notamment fiscale et douanière, doivent donc observer des procédures de collecte, d'analyse, d'évaluation des données, de compilation des critères de risque, avant de procéder à tout contrôle. La réévaluation régulière des risques et la mise à jour permanente des critères de sélection des dossiers à contrôler doivent être dorénavant le credo des régies financières.

Le décret soumis à l'examen du Conseil des ministres définit les normes principales du nouveau comportement administratif, fondé sur le respect du contribuable, l'équité entre les contribuables et la diminution des contacts abusifs avec les entreprises objet de ces contrôles.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret instituant l'approche fondée sur les risques pour l'exécution des contrôles fiscaux et douaniers.

Le second projet de texte du ministre de l'Économie et des Finances soumis à l'examen du Conseil des ministres est un projet de décret fixant les modalités d'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au secteur pétrolier amont. Présentant conjointement ce texte, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas et M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, ont rappelé que la taxe sur la valeur ajoutée a été instituée au Congo par la loi n° 12-97 du 12 mai 1997. Ses modalités d'application au secteur pétrolier, définies par l'article 38 de la loi précitée, ont été définies par le décret n°2001-522 du 19 octobre 2001.

Les objectifs de ce décret étaient d'exonérer certaines activités du secteur pétrolier amont, afin d'alléger le poids de la TVA à rembourser par les sociétés pétrolières, dont la quasi-totalité des ventes est réalisée à l'étranger ; en application du principe de base selon lequel la TVA est imposée par la juridiction fiscale du lieu de consommation, les activités économiques concernées sont imposées au taux zéro, c'est-à-dire exonérées avec droit à déduction. Il ressort de ces mécanismes un rendement très insuffisant de la TVA dans le secteur pétrolier.

A l'issue d'échanges avec le Fonds monétaire international, il a été convenu ce qui suit :

- Soumettre à la TVA les ventes et prestations de services réalisées au Congo par les sociétés pétrolières et leurs sous-traitants ;
- Imposer au taux zéro les ventes et prestations de services réalisées à l'étranger par les sociétés pétrolières et leurs sous-traitants ;
- Soumettre à la TVA tous les achats de biens et services effectués au Congo par les sociétés pétrolières et leurs sous-traitants ;
- Soumettre à la TVA les importations de biens effectuées par les sous-traitants pétroliers ;
- Exonérer de TVA les importations de biens effectuées par les sociétés pétrolières, à l'exception des importations des hydrocarbures bruts et raffinés et des biens exclus du droit à déduction.

Le projet de décret permettra à l'Etat de : collecter davantage de TVA sur le secteur pétrolier amont ; réduire la liste des demandeurs des crédits de TVA aux seules sociétés pétrolières en considération de leur position de fournisseurs principalement exportateurs de biens ; réduire les détournements éventuels des exonérations ou des déductions à tort de TVA.

Dans l'optique d'assurer la mise en œuvre des dispositions nouvelles et notamment de garantir aux sociétés pétrolières le remboursement régulier de la TVA, le gouvernement mettra en place les mesures suivantes :

- Affectation de toutes les recettes de TVA (douanes et impôts) à un compte séquestre, avec un mécanisme de nivellement pour rembourser en priorité la TVA, avant d'abonder le compte de recettes du trésor ;
- La création de services fiscaux exclusivement dédiés aux audits des crédits de TVA ;
- La formation urgente de cadres compétents en matière de gestion et de contrôle de la TVA.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités d'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au secteur pétrolier amont.

IV/- Ministère des Hydrocarbures

Poursuivant son propos, cette fois-ci pour le compte du ministère des Hydrocarbures dont il a la charge, le ministre Bruno Jean Richard Itoua a présenté un projet de décret fixant les modalités de suivi, de contrôle et de vérification des activités amont du secteur des hydrocarbures.

Ce décret est pris en application des dispositions de la loi n°2016-28 du 12 octobre 2016 portant code des hydrocarbures. Il vise à améliorer le suivi et le contrôle des travaux pétrolier et gazier ainsi que la vérification des coûts pétroliers qui en résultent. Comme plusieurs des textes adoptés ce jour par le Conseil des ministres, les dispositions de ce projet de décret sont comprises dans la matrice des mesures préalables en vue de la mise à disposition de la deuxième tranche de l'appui budgétaire sollicité par notre pays auprès de la Banque mondiale.

Le projet de décret renforce ainsi le processus de suivi, de contrôle et de vérification des activités de l'opérateur et des autres membres du groupe contracteur. Il prévoit les entités étatiques compétentes pour mener ce processus; le champ d'application des opérations de suivi, contrôle et vérification; les principes de sélection des cabinets d'audit indépendants incluant l'obligation pour les cabinets internationaux non basés au Congo de s'associer à un cabinet local dans l'hypothèse où il devrait être fait appel à leur compétence; enfin, les conséquences juridiques et pratiques des manquements constatés.

Les mécanismes ainsi mis en place permettront d'optimiser les recettes fiscales, grâce à de meilleures performances dans le déroulement des opérations de suivi, contrôle et vérification des activités du secteur amont des hydrocarbures.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de suivi, de contrôle et de vérification des activités amont du secteur des hydrocarbures.

V/- Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

Invité à son tour à prendre la parole, M. Emile Ouosso, ministre de l'Energie et de l'Hydraulique, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de décret autorisant la délégation de la gestion du service public de distribution et de commercialisation de l'électricité par affermage.

La loi n°14-2003 du 10 avril 2003, qui régit depuis lors le secteur de l'électricité et prévoit sa libéralisation, érige la délégation du service public de l'électricité en principe de gestion. Ce principe se caractérise par la séparation fonctionnelle des activités de production, transport, distribution et commercialisation.

L'application de la loi n°88-2022 du 30 décembre 2022 relative aux contrats de partenariat public-privé permet, pour le secteur de l'électricité, la participation du secteur privé à l'optimisation du potentiel énergétique. C'est dans ce cadre que le ministre Ouosso a soumis ce jour à la décision du Conseil des ministres la possibilité de recourir à l'affermage comme mode de gestion du service public de la distribution et commercialisation de l'électricité.

Les dispositions du projet de décret encadrent strictement le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence dans la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres concurrentiel.

De manière globale, les dispositions contenues dans le texte en examen renforcent les chances de réussite attachées au choix par les pouvoirs publics de ce mode de gestion par la voie de l'affermage.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret autorisant la délégation de la gestion du service public de distribution et de commercialisation de l'électricité par affermage.

VI/- Communication

Enfin, le Conseil des ministres a suivi une communication conjointe de MM. Pierre Mabilia et Charles Richard Mondjo, respectivement ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement et ministre de la Défense nationale. Cette communication était relative à l'opération de déguerpissement des

occupants illégaux des nouvelles casernes militaires de Ndouo, de Mont Barnier et de Mont Mambou, en vue de la mise en exploitation de celles-ci.

La communication avait pour objet de préciser aux membres du Conseil des ministres que les espaces fonciers sur lesquels sont implantées trois casernes militaires, à Ndouo, au Mont Mambou et au Mont Barnier, ont été acquis par l'Etat en 2011. Après avoir rappelé les superficies respectives de chaque espace foncier, acquis par voie de vente par les propriétaires fonciers concernés, les deux ministres ont déploré que l'aménagement de ces casernes ait été contrarié par l'installation anarchique d'occupants illégaux, y compris sur les emprises de défense nationale; cet état de fait a fragilisé les trois sites, induisant un risque d'effondrement du fait de l'érosion hydrique, suite au décapage du couvert végétal.

Compte tenu de cette situation, une enquête de traçabilité foncière, entre-temps diligentée, a donné lieu à trois procès-verbaux valant chacun, du fait de la loi, titre de déguerpissement.

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, il a été procédé le 6 février 2023 à la notification des mises en demeure, enclenchant le délai légal de 45 jours au-delà duquel s'exécute le déguerpissement. Dans ce cadre, des bornes visibles, hautes d'1,5 mètre chacune, ont été installées sur le périmètre de chaque caserne à intervalles de 50 mètres entre elles.

Après des recours judiciaires infructueux contre ces décisions administratives, le déguerpissement a été enclenché. A ce jour, 21 départs volontaires ont été enregistrés; 113 maisons en matériaux durables ont été détruites sur les trois sites; 58 constructions en matériaux précaires et 21 fondations ont été détruites.

D'autre part, et pour respecter les distances de sécurité minimales de 400 mètres autour des ouvrages de défenses, une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique par voie d'arrêté a été engagée autour des trois casernes.

Un état des lieux post déguerpissement a permis de constater la nécessité de construire des routes d'accès aux trois sites, travaux qui s'achèveront en mai 2025. Cet état des lieux a permis de constater pour le déplorer, des amorces d'érosion sont combattues par des travaux de végétalisation entrepris par les Forces armées congolaises. Les ministres ont décrit par le menu les travaux d'adduction en eau, en électricité, en installations d'infrastructures de communication électronique et télécoms, de santé et autres équipements.

Le Conseil des ministres a pris bonne note des informations qui lui ont été communiquées; il a encouragé et exhorté les ministères compétents et administrations sous tutelle à continuer à appliquer les dispositions de la loi tendant à faire respecter l'autorité de l'Etat, dans le cadre strict du respect de la loi.

Le président de la République a par la suite instruit le gouvernement en général et les ministres concernés en particulier d'évaluer sans délai les mesures à court terme pour permettre au gouvernement d'assurer leur financement et leur mise en œuvre.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12H35.

Fait à Brazzaville, le 11 octobre 2023

**Pour le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement, en mission,**

le ministre des Hydrocarbures.

Bruno Jean Richard Itoua/-

AGRICULTURE

La coopérative NK Agri veut améliorer sa production arachidière

Les arachides constituent une source de revenus importante pour de nombreux agriculteurs locaux, et Koutouma Madoukoulou Nik, porteur du projet de la coopérative NK Agri est déterminé à valoriser cette filière agricole.

L'intention a été annoncée à l'issue du 3ème appel à projets organisé par la Fondation Telema, une organisation à but non lucratif qui soutient activement l'entrepreneuriat au Congo.

La coopérative NK Agri joue un rôle proactif dans le développement de la filière arachidière congolaise. En se concentrant sur un hectare de terre, la coopérative produit environ une tonne et demie d'arachides par saison de récolte. Ses efforts visent à contribuer à la sécurité alimentaire locale et à créer des opportunités d'emplois pour les jeunes.

En moyenne, un hectare de terre peut produire de 324 à 1 200 kilogrammes de gousses d'arachides; ce qui équivaut à environ 105 à 360 litres d'huile, offrant aux agriculteurs des perspectives intéressantes. « Je pense à élargir mon champ d'actions en ce qui concerne la stratégie commerciale, la production des produits comestibles : manioc, maïs, et arachides de haute qualité pour la satisfaction de ma clientèle », a signifié Nik Koutouma Madoukoulou.

De plus, la coopérative NK Agri envisage de prendre part activement au marché internatio-



Un champ d'arachides DR

nal, une ambition qui s'aligne avec l'accélération de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ce projet offre non seulement la possibilité de stimuler l'économie locale, mais aussi de

contribuer aux Objectifs de développement durable qui visent à éliminer la faim et à assurer la sécurité alimentaire. Cependant, les producteurs d'arachides sont confrontés à des défis de taille.

« Nous souhaitons augmenter notre capacité de production de 4 à 8 hectares, car nous ne parvenons pas à satisfaire la demande actuelle... Nous disposons de terres cultivables,

mais nous manquons de soutien financier pour atteindre cet objectif », a déclaré le promoteur.

Néanmoins, des initiatives locales et des partenariats avec des organisations telles que la Fondation Telema s'efforcent de soutenir ces projets conformément au Plan national de développement 2022-2026. La Fondation offre un accompagnement technique et financier aux jeunes entrepreneurs congolais, permettant ainsi à des jeunes comme Nik Koutouma Madoukoulou de prospérer. Ce dernier a lui-même bénéficié d'une session de formation axée sur les domaines de l'entrepreneuriat, du management, et du développement personnel lors de son passage au sein de l'incubateur Telema. Il témoigne : « Dans mon secteur d'activités, ces nouvelles connaissances m'ont permis de corriger mes lacunes concernant le leadership et le management. Le savoir-faire que j'ai acquis me permettra également d'identifier les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités qui peuvent se présenter ».

Fortuné Ibara

SECTEUR PÉTROLIER

Des innovations dans la collecte de la TVA

Le Conseil des ministres du 11 octobre dernier a adopté le projet de décret fixant les modalités d'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au secteur pétrolier amont.

Ce projet de décret permettra à l'Etat de collecter davantage de TVA sur le secteur pétrolier amont ; réduire la liste des demandeurs des crédits de TVA aux seules sociétés pétrolières en considération de leur position de fournisseurs principalement exportateurs de biens ; réduire les détournements éventuels des exonérations ou des déductions à tort.

Dans l'optique d'assurer la mise en œuvre des dispositions nouvelles et notamment de garantir aux sociétés pétrolières le remboursement régulier de ladite taxe, le gouvernement entend mettre en place les mesures telles que l'affectation de toutes les recettes de TVA (douanes et impôts) à un compte séquestre, la création de services fiscaux exclusivement dédiés aux audits crédits.

Rappelons que la taxe sur la valeur ajoutée a été instituée au Congo en 1997. Ses modalités d'application au secteur pétrolier ont été définies par un décret en 2001.

Les objectifs de ce décret étaient d'exonérer certaines activités du secteur pétrolier amont, afin d'alléger le poids de la TVA à rembourser par les sociétés pétrolières, dont la quasi-totalité des ventes est réalisée à l'étranger ; en application du principe de base selon lequel la TVA est imposée par la juridiction fiscale du lieu de consommation, les activités économiques concernées sont imposées au taux zéro, c'est-à-dire exonérées avec droit à déduction. Il ressort de ces mécanismes un rendement très insuffisant de la TVA dans le secteur pétrolier.

Dans le cadre des échanges entre le Congo avec le Fonds monétaire international, il a été convenu notamment de soumettre à la TVA les ventes et prestations de services réalisées au Congo par les sociétés pétrolières et leurs sous-traitants ; imposer au taux zéro les ventes et prestations de services réalisées à l'étranger ; soumettre à la TVA tous les achats de biens et services effectués au Congo ainsi que les importations de biens effectuées par les sous-traitants pétroliers.

Lopelle Mboussa Gassia

AUTONOMISATION

Des femmes handicapées formées à l'entrepreneuriat

L'Organisation non gouvernementale dénommée « Observatoire handicapé humanité (H20) » que dirige Emmanuel Bati a ouvert, le 10 octobre, à Brazzaville une formation des jeunes filles et femmes handicapées en Top vente sur le thème « Dépenser en épargnant ».



Des femmes handicapées de Ouenzé et Talangai (DR)

L'objectif est de contribuer à l'amélioration des activités génératrices de revenus des personnes vivant avec handicap. La formation consiste également à encourager cette couche vulnérable à exercer des activités génératrices de revenus en vue de leur autonomisation. Cette formation est baptisée « Reine Chance Cuddy Sakey ».

Elle regroupe les femmes handicapées du cinquième arrondissement de Brazzaville, Ouenzé, et celles du sixième arrondissement, Talangai. Pendant un mois, les enseignements seront focalisés sur plusieurs thèmes parmi lesquels : « l'identification des qualités et

des difficultés pour la réalisation de l'activité », « la connaissance des produits, services, clients et les concurrents, la connaissance des étapes de la vente et la valorisation des produits ainsi que la planification et la maîtrise du budget ».

Le président de H20, Emmanuel Bati, a expliqué que la rencontre bénéficie de l'expertise de l'Institut européen de coopération et de développement pour renforcer les capacités de cette couche vulnérable. Selon lui, l'Observatoire handicapé humanité/Collectif liloba a déjà formé quelque 138 jeunes filles et femmes handicapées, soit un

pourcentage de 34,5%. Les enseignements ont porté sur l'entrepreneuriat, l'informatique, les activités génératrices de revenus.

« Les impacts de terrain nous réconfortent sur l'approche par compétence adoptée ce qui se traduit par l'évaluation à mi-parcours du programme « Lamouka, réveille-toi » en français et à l'assistance à l'autonomisation », a-t-il indiqué, ajoutant que « l'indicateur de développement économique révèle que la personne vivant avec handicap est le serre-fil de la chaîne de valeur de la société ».

Lydie Gisèle Oko

CASERNES DES MONTS BARNIER ET MAMBOU

Le gouvernement insiste sur le déguerpissement des occupants illégaux

Le Conseil des ministres a tenu une réunion le 11 octobre à Brazzaville au cours de laquelle le ministre d'Etat Pierre Mabiala en charge des Affaires foncières et le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, ont été encouragés à appliquer la loi pour protéger les casernes militaires de Ndouo, Mont Mambou et Mont Barnier contre les occupants illégaux.

Les deux membres du gouvernement ont fait une communication conjointe en Conseil des ministres dans laquelle ils ont présenté la situation desdites casernes situées à l'ouest de la capitale congolaise. Selon eux, en effet, une notification des mises en demeure a été faite en février 2023, enclenchant le délai légal de 45 jours au-delà duquel s'exécute le déguerpissement.

« Dans ce cadre, des bornes visibles, hautes d'1,5m chacune, ont été installées sur le périmètre de chaque caserne à intervalles de 50 m entre elles. Après des recours judiciaires infructueux contre ces décisions administratives, le déguerpissement a été enclenché. A ce jour, 21 départs volontaires ont été enregistrés ; 113 maisons en matériaux durables ont été détruites sur les trois sites ; 58 constructions en matériaux précaires et 21 fondations ont été détruites », indique le compte rendu du conseil des ministres.

Hormis cela, ont expliqué les deux ministres, une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique a également été engagée pour faire respecter les distances de sécurité minimales de 400m autour des



Un bâtiment à la caserne Ndouo/DR

casernes militaires. Il a aussi été engagé les travaux des voies d'accès à ces ouvrages de défense qui vont prendre fin en 2025, à en croire le gouvernement.

Les sites des casernes militaires de Ndouo, Mont Mambou et

Mont Barnier ont été acquis par l'Etat congolais en 2011. L'état des lieux présenté par les deux ministres a permis de constater des amorces d'érosion qui sont combattues par des travaux de végétation entrepris par les Forces armées congolaises. Les

ministres ont évoqué en outre les travaux d'adduction en eau, en électricité et d'installation d'infrastructures de communication électronique et téléphonique, de santé et autres équipements.

Le Conseil des ministres a en-

couragé et exhorté les ministères compétents et administrations sous tutelle à continuer à appliquer les dispositions de la loi tendant à faire respecter l'autorité de l'Etat, dans le cadre strict du respect de la loi.

Guillaume Ondze

RÉFORME DE L'ÉTAT

L'AFD entend aider le Congo dans la formation des cadres

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'Etat, Luc Joseph Okio a échangé, le 12 octobre à Brazzaville avec le directeur de l'Agence française de développement (AFD), Maurizio Cascioli, sur la formation des cadres congolais et les points liés à la réforme de l'Etat.

Selon le ministre, l'apport de l'AFD est nécessaire dans la formation des cadres, la promotion de l'égalité homme-femme, l'administration territoriale, l'administration électronique, mais surtout pour la vulgarisation du plan stratégique de ce département ministériel.

Pour sa part, Maurizio Cascioli a signifié qu'il a été bien édifié sur l'engagement du Congo à poursuivre les réformes à travers la transparence, la redevabilité et



Luc Joseph Okio et la délégation de l'AFD/Adiac

le dialogue.

« Le ministre nous a fait part des besoins de renforcement des capacités à plusieurs niveaux. Nous allons alors essayer d'apporter notre contribution », a-t-il indiqué.

Notons que la réforme de l'Etat vise à améliorer la gouvernance publique, assurer la mutabilité du service public, rapprocher l'administration aux administrés, puis bâtir un Etat de droit, fort, protecteur et régulateur.

Rude Ngoma

COOPÉRATION

Ouverture du forum économique Turquie-Afrique

Le 4^e forum d'affaires et économique Turquie-Afrique a ouvert ses portes, le 12 octobre, à Istanbul sur le thème : « Relever les défis, libérer des opportunités : construire des partenariats économiques plus solides entre la Turquie et l'Afrique ».

Organisé conjointement par le ministère de l'Économie de la République de Turquie et l'Union africaine (UA), le 4^e forum d'affaires et économique vise à dynamiser les relations commerciales et économiques entre la Turquie et les pays africains. L'évènement sera honoré par la présence du président de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, et du chef de l'État comorien, Azali Assoumani, président en exercice de l'UA. Ce forum offrira l'occasion à d'éminents représentants des secteurs public et privé de discuter et d'identifier un ensemble de recommandations pour intensifier davantage les relations entre la Turquie et les pays africains pour une croissance et un développement inclusif. Les secteurs concernés sont, entre autres, l'énergie, les infrastructures, l'agriculture, l'agro-industrie, la santé, le tourisme, le marketing numérique.

Au cours des échanges, le thème sur la Zlécaf (zone de libre-échange continentale africaine) sera débattu dans le panel « La Türkiye et opportunités sous la Zlécaf ». Avec la participation du secrétaire général de cette institution, Wamkele Mene, l'impact de l'accord de la Zlécaf sur le commerce entre la Türkiye et l'Afrique sera évalué.

L'Afrique, la plus grande zone de libre-échange mondiale, devrait créer un marché de libre-échange avec une population de 1,3 milliard d'habitants et une valeur de 3,4 milliards de dollars. La Zlécaf devrait augmenter le commerce intra-africain de 52,3% d'ici 2025 et augmenter les revenus de l'Afrique jusqu'à 450 milliards de dollars d'ici 2035. Avec la Zlécaf, on s'attend à ce que le commerce intra-africain augmente de 50% et que celui-ci fournisse au monde un revenu supplémentaire de 76 milliards de dollars.

Selon certains observateurs, du point de vue du financement du commerce et des investissements, les entreprises doivent encore relever des défis majeurs pour faire des affaires avec le continent africain. Les entreprises turques, en revanche, ont connu un succès croissant sur le continent africain ces dernières années. Des suggestions de solutions importantes pour améliorer l'accès au financement du commerce et des investissements seront discutées lors du panel « *Le financement des investissements et du commerce en Afrique et les relations bancaires avec la Türkiye* ».

Au cours du panel, les opportunités d'affaires et d'investissement seront discutées par les institutions financières et les décideurs de projets et d'investissements qui ont une place importante dans le développement de l'Afrique.

Yvette Reine Nzaba



SOMMET DES TROIS BASSINS

Les banquiers du Congo apportent une contribution de dix-neuf millions de FCFA

La ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a réceptionné, le 10 octobre 2023 à Brazzaville, en qualité de coordinatrice technique de la commission climat du bassin du Congo, un chèque de dix-neuf millions de francs CFA, de l'Association professionnelle des établissements de crédit du Congo (APEC) présidée par Calixte Médard Tabangoli.

Destiné à soutenir le sommet des trois bassins forestiers, l'apport financier des banques locales témoigne également leur implication à la responsabilité société, environnementale et à la lutte contre le réchauffement climatique.

« Pour que les banques se joignent véritablement à la lutte contre le changement climatique, elles doivent prendre trois mesures essentielles : se désinvestir des combustibles fossiles, investir dans les énergies renouvelables et rendre leur propre infrastructure physique durable », a indiqué Calixte Médard Tabangoli.

Au Congo comme ailleurs dans le monde, les banques sont des institutions de financement du développement. Elles respectent les normes internationales environnementales, favorisent la bonne gouvernance des entreprises et le développement social.

La hausse des prix des émissions faisant monter les coûts des entreprises, la productivité et la production baissent. L'investissement global diminue avec le rendement marginal



moyen du capital et la consommation suit la baisse des revenus réels. Or la croissance économique, dans sa forme actuelle, nuit à l'environnement : elle épuise le capital naturel en détruisant des ressources non renouvelables comme les matières premières, les sources d'énergie. Elle dégrade les écosystèmes, appauvrit la biodiversité et perturbe le climat.

« Le réchauffement climatique impacte négativement l'économie en ce sens qu'elle ralentit la croissance économique. Le ralentissement de la croissance économique n'est pas une

bonne chose pour les banques qui, vont de fait, constater une baisse de leurs activités avec pour corollaire, des contreperformances préjudiciables à leur résultat d'exploitation », rappelle le président de l'APEC-Congo.

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, ce dernier s'est souvenu de l'intervention du Chef de l'État lors de la 78^{ème} assemblée générale des nations unies, tenue à New-York, du 12 au 30 septembre 2023. Au cours de celle-ci : il avait rappelé les objectifs de développement durable et

remercié les partenaires de l'admission du parc d'Odzala avec ces plus de deux millions d'hectares, au patrimoine mondial de l'Unesco. Emue de cette donation généreuse des banques locales, la ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo n'est pas restée indifférente.

« Sans les banques, il n'y a pas de développement. Les États comme le secteur privé s'appuient sur les banques. Il nous faut préserver la planète. La ville de Brazzaville va abriter le sommet des trois bassins.

Je dis merci aux banques de nous soutenir. L'État construit de grandes infrastructures de base pour accompagner le développement mais tous les autres projets inhérents au développement doivent être portés par le secteur privé », a commenté la ministre Arlette Soudan-Nonault.

Rappelons que l'APEC regroupe en son sein dix banques notamment : BGF Bank, UBA, BSCA Bank, ECO-BANK, LCB Bank, Crédit du Congo, Société Générale Congo, BCI, BCH et la Banque Postale du Congo.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Koree, une fintech camerounaise, remporte l'Ecobank Fintech Challenge 2023

- Koree du Cameroun est la première fintech dirigée par une femme à remporter le concours, après avoir devancé sept autres finalistes, et reçoit le premier prix, soit 50 000 USD

- Wolf Technology de la République démocratique du Congo, s'est classée deuxième, remportant 10 000 USD, tandis que la fintech kényane Flexpay Technologies arrive en troisième place et se voit attribuer 5000 USD

- L'édition 2023 a attiré plus de 1 400 fintechs issues de 64 pays

Lomé, Togo, le 9 octobre 2023 – Le Groupe Ecobank, le groupe bancaire panafricain, a décerné le prix de l'Ecobank Fintech Challenge 2023 à Koree, une fintech basée au Cameroun. L'annonce a été faite par un jury prestigieux lors de la finale du concours qui s'est tenue au siège de la banque, au Centre panafricain, à Lomé, au Togo.

Koree a remporté la victoire après avoir fait face à une forte concurrence de la part de sept autres fintechs. Les finalistes ont présenté leur solution innovante devant un jury indépendant composé de cinq personnes. Ces huit finalistes ont été soigneusement sélectionnés parmi plus de 1 400 fintechs provenant de 64 pays, témoignant du succès grandissant du concours depuis sa création il y a six ans, ainsi que de la richesse de l'innovation et de l'ingéniosité, en particulier sur le continent africain.

Les huit finalistes sont Flexpay Technologies (Kenya), IPOXcap AI (Afrique du Sud), Kastelo (Afrique du Sud), Koree (Cameroun), Kori Tech (Sénégal), Smart Teller Technologies (Nigeria), Rubyx (Belgique) et Wolf Technologies (RDC).

Koree a été désigné vainqueur à l'issue de trois phases de sélection et va remporter un prix de 50 000 USD. Wolf Technologies, qui est arrivé en deuxième place, va se voir attribuer 10 000 USD, tandis que Flexpay Technologies, classé troisième, recevra 5 000 USD.

Le trophée de l'Ecobank Fintech Challenge est l'un des prix en espèces les plus importants attribués sans conditions dans le domaine de la fintech en Afrique subsaharienne, destiné spécifiquement à encourager l'innovation dans ce secteur. Avec son application de cashback et de fidélité qui numérise les paiements aux commerçants, Koree a fait forte impression sur le jury et a remporté une victoire bien méritée.

Le gagnant et les sept autres finalistes ont été intégrés dans le prestigieux Ecobank Fintech Fellowship. Ce programme unique offre aux entreprises fintech l'opportunité d'explorer des partenariats commerciaux potentiels avec Ecobank, notamment la possibilité de s'intégrer de manière transparente aux plateformes de la banque et de déployer leur solution fintech sur les 35 marchés africains de Ecobank.

Jeremy Awori, directeur général du Groupe Ecobank, a indiqué : "Les huit finalistes de cette année ont fait preuve d'une innovation exceptionnelle et prometteuse. Nous nous réjouissons de collaborer avec eux pour développer des produits, des services et des solutions innovants qui profiteront à nos clients et contribueront à faire progresser notre continent. Nous sommes convaincus que l'établissement de partenariats durables avec les fintechs et l'écosystème technologique global constitue une stratégie viable pour proposer des services pratiques et abordables à nos clients".

Saluant le lauréat, Jeremy Awori a ajouté : "Nous adressons nos plus vives félicitations à Koree, la première fintech dirigée par une femme à remporter le concours, pour sa victoire remarquable et sa contribution innovante au paysage de la fintech. Nous serons ravis de collaborer avec elle".

M. Awori a tenu un discours lors de la finale, à laquelle assistait également Mme Cina Lawson, ministre de l'Économie numérique et de la Transformation de la République togolaise. M. Awori a également exprimé la profonde gratitude de Ecobank envers le jury et a remercié les sponsors et les partenaires, notamment Huawei, le sponsor or de cette année, Arise, Proparco, Asky Airlines, Jeune Afrique et The Africa Report.

Il faut souligner que la compagnie aérienne Asky Airlines, qui dessert 28 destinations en Afrique, a accordé des billets aller-retour gratuits aux trois lauréats. Le directeur général d'Asky, Esayas Woldemariam, a remis les billets aux gagnants lors de l'événement.

Magalie Gauze-Sanga, directrice générale de Koree, a fait part de son enthousiasme après avoir remporté le Fintech Challenge : "Le fait que Koree ait remporté l'Ecobank Fintech Challenge est un triomphe pour l'innovation et la diversité. Nous sommes très fiers que l'innovation technologique que nous mettons en œuvre au Cameroun depuis de nombreuses années ait été récompensée, et il faut également mentionner que c'est la première fois qu'une femme remporte le prix Ecobank Fintech Challenge. Nous sommes enthousiastes à l'idée de travailler avec le Groupe Ecobank à travers son vaste réseau pour continuer à transformer le paysage financier en Afrique. Nous allons numériser les paiements tout en donnant davantage de moyens à des millions de consommateurs et en apportant de la valeur aux marques et aux commerçants locaux".

Depuis sa création en 2017, l'Ecobank Fintech Challenge a suscité plus de 5 500 candidatures d'innovateurs fintech provenant de 64 pays à travers ses six éditions. Parmi cet impressionnant vivier de talents, 60 fintechs d'exception ont été intégrées à l'Ecobank Fintech Fellowship.

Les autres partenaires du concours de cette année sont Konfidants, Tech-Cabal, Africa Fintech Network, ALX Ventures, Afrilabs, MEST Africa, Africa Business Angels Network, BlueSpace et Naija Start-ups.

- FIN -

Contact médias Christiane Bossom Group Communications
Ecobank Transnational Incorporated
Email : groupcorporatecomms@ecobank.com
Tél. : +228 22 21 03 03
Web : www.ecobank.com
Suivez-nous sur Twitter : @EcobankGroupe

À propos du Groupe Ecobank (également 'Ecobank Transnational Incorporated' ou 'ETI')

Le Groupe Ecobank est le premier groupe bancaire panafricain du secteur privé, doté d'une expertise africaine inégalée. Il est présent dans 35 pays d'Afrique subsaharienne, ainsi qu'en France, au Royaume-Uni, aux Emirats Arabes Unis et en Chine. Son réseau panafricain unique offre une plateforme unifiée pour les paiements, la gestion de trésorerie, le commerce et les investissements. Le Groupe Ecobank emploie plus de 14 000 personnes au service de plus de 32 millions de clients et propose une gamme complète de produits, services et solutions de la Banque des Particuliers, de la Banque Commerciale et de la Banque des Grandes Entreprises et d'Investissement à travers de multiples canaux, y compris numériques. Pour plus d'informations, veuillez consulter ecobank.com

FINANCES INTERNATIONALES

La guerre entre Israël et le Hamas assombrit encore les perspectives mondiales

La guerre au Proche-Orient, déclenchée par l'attaque sanglante du Hamas sur Israël et qui a provoqué de milliers de morts et près de 150 otages, est également devenu un sujet d'inquiétude aux réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale (BM), alors que l'économie mondiale reste fragile.

C'est un «nouveau nuage dans un horizon déjà peu ensoleillé pour l'économie mondiale», a estimé jeudi la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva, pour qui il est avant tout «déchirant de voir des civils innocents mourir». Les réunions annuelles du FMI et de la BM se tiennent depuis lundi à Marrakech (Maroc), une première pour un pays arabe depuis 2003, et pour un pays africain depuis 50 ans.

En Israël, plus de 1.200 personnes ont été tuées dans l'attaque la plus meurtrière depuis la création d'Israël il y a 75 ans. Les représailles israéliennes ont tué 900 personnes à Gaza. L'armée israélienne a dit avoir retrouvé les corps de 1500 combattants du Hamas. Environ 150 Israéliens, étrangers et binationaux, ont été pris en otages par le Hamas, selon le gouvernement israélien.

Au-delà du bilan humain déjà très lourd, les participants s'interrogent sur l'impact que peut avoir un tel conflit sur une économie mondiale déjà confrontée à son rythme de croissance le plus faible depuis plusieurs décennies, et plus spécifiquement, pour une région, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Pour autant, difficile pour l'instant de déterminer précisément les impacts, a jugé Kristalina Georgieva. «Nous avons vu quelques réactions sur le marché pétrolier mais il est trop tôt pour en

dire plus», a-t-elle précisé.

Lors de la présentation du rapport annuel sur l'économie mondiale du Fonds mardi, son chef-économiste, Pierre-Olivier Gourinchas, avait rappelé qu'une hausse de 10 dollars des prix du pétrole, si elle était persistante, pouvait entraîner une perte de 0,15 point de pourcentage de PIB au niveau mondial.

L'économie régionale menacée

Dans la foulée de l'attaque du Hamas, le pétrole a bondi de cinq dollars, avant de reculer légèrement les jours suivants mais repartait à la hausse jeudi, après la publication du rapport mensuel de l'Agence internationale (AIE), pointant pour l'heure un risque «limité» du conflit sur l'approvisionnement en pétrole. Mais la vraie difficulté pour l'économie mondiale est que ces nouvelles vives tensions viennent s'ajouter aux «chocs sévères» auxquels elle a déjà été confrontée depuis trois ans et qui deviennent «la nouvelle norme venant encore fragili-



Kristalina Georgieva

ser un monde déjà fragilisé par une croissance faible et la fragmentation de son économie», a pointé Mme Georgieva. De l'avis de tous cependant,

l'impact sur l'économie mondiale dépendra grandement de la durée du conflit ainsi que de son amplitude, alors que des tirs de missiles sont intervenus

de part et d'autre de la frontière israélo-libanaise et que Tel Aviv a frappé les aéroports de Damas et Alep (Syrie).

Il pourrait être nettement plus marqué et immédiat pour l'économie de la région en revanche, alors que l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient subissent déjà les conséquences économiques de la guerre civile au Soudan.

En 2023, la région devrait connaître une croissance en-deçà de la croissance mondiale (2% contre 3%) avant de remonter en 2024 à 3,4%, une reprise potentielle désormais en péril.

Certes, une hausse des prix du pétrole serait favorable aux pays producteurs, à l'image de l'Arabie Saoudite, qui a besoin d'un baril à au moins 80 dollars pour équilibrer son budget.

Mais ailleurs l'impact sera tout autre, en particulier pour les pays déjà en difficulté, comme l'Égypte, le Liban ou la Tunisie, où les marges budgétaires sont déjà faibles et un soutien supplémentaire aux subventions au carburant quasi impossible.

«Il est très difficile, en raison de l'ampleur, de la vitesse et des inconnues, d'avoir une lecture claire du court terme ou du moyen terme», concernant les conséquences du conflit, estimait lors d'une conférence de presse le directeur régional du FMI, Jihad Azour, «mais c'est énorme, c'est un tremblement de terre».

Adiac avec AFP

«La nouvelle norme venant encore fragiliser un monde déjà fragilisé par une croissance faible et la fragmentation de son économie»

NIGER

Washington prend acte du coup d'Etat

Les États-Unis ont annoncé avoir pris acte du coup d'État militaire intervenu le 26 juillet au Niger dans une déclaration publiée par l'ambassade américaine, relayant des propos du porte-parole du département d'État américain Matthew Miller.

«Les États-Unis ont conclu qu'un coup d'État militaire avait eu lieu au Niger», a indiqué la déclaration. «Conformément à l'article 7008 de la loi de crédits annuelle du département d'État, les États-Unis suspendent la plupart de leur aide au gouvernement du Niger», a ajouté la même source, rappelant que «le 5 août, les États-Unis ont temporairement suspendu certains programmes d'aide étrangère au gouvernement du Niger, totalisant près de 200 millions de dollars».

La déclaration a aussi annoncé «la suspension par le Millennium Challenge Corporation

de toute assistance au Niger, y compris tous les travaux préparatoires sur son Compact de transport régional du Niger de 302 millions de dollars et toutes les nouvelles activités sur son Compact de 2018». Toutefois, Washington a souligné le maintien de son «aide humanitaire, alimentaire et sanitaire vitale au bénéfice de la population nigérienne». et «l'intention de continuer à travailler avec les gouvernements régionaux, notamment au Niger, pour faire progresser les intérêts communs en Afrique de l'Ouest».

Conditionnant toute reprise de leur aide à une action des au-

torités militaires nigériennes «afin d'inaugurer une gouvernance démocratique dans un délai rapide et crédible», les États-Unis ont réitéré «leur appel à la libération de Mohamed Bazoum, de sa famille et de toutes les personnes détenues». Le 26 juillet dernier, les militaires ont renversé le président Mohamed Bazoum arrivé au pouvoir en avril 2021. Tout en condamnant cette action, Washington a rejeté l'option militaire envisagée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et soutenue par la France pour libérer et restaurer le président déchu.

Noël Ndong

MALI

L'autorisation de reprise des vols d'Air France vers Bamako annulée

Les militaires au pouvoir au Mali ont ordonné Air France à revoir son projet de reprendre ses vols vers Bamako en fin de semaine, tel qu'annoncé le 10 octobre par la compagnie.

Après avoir fait savoir le 10 octobre qu'elle allait reprendre le 13 octobre par l'intermédiaire d'une compagnie tierce son service entre les aéroports Paris Charles-de-Gaulle et Modibo-Keita, Air France a déclaré que la reprise était «reportée jusqu'à nouvel ordre» à la suite de «demandes complémentaires des autorités maliennes».

Le ministère malien des Transports a précisé dans un communiqué que la demande de reprise d'Air France était en cours d'examen par les autorités aéronautiques nationales et que «les vols d'Air France demeurent suspendus pendant cette procédure d'examen». «La décision a été annulée car l'accord a été donné sans consultation de la hiérarchie», a déclaré un haut responsable malien. Air France avait suspendu le 7 août ses vols à destination du Mali et du Burkina Faso après la fermeture de l'espace aérien du Niger voisin, à la suite de la prise du pouvoir par les militaires le 26 juillet.

N. Nd.

LIBERTÉ DE LA PRESSE

Le procès de Stanis Bujakera débute aujourd'hui

Dans l'entre-temps, des voix continuent à s'élever pour réclamer la libération du journaliste Stanis Bujakera, notant qu'il n'est pas responsable des écrits incriminés.

Le procès du correspondant de Jeune Afrique à Kinshasa, Stanis Bujakera, va débiter ce 13 octobre à la prison centrale de Makala. Dans l'entre-temps, des voix continuent à s'élever pour réclamer sa libération. Dans ce nombre, il y a les organisations des journalistes et professionnels des médias, les organisations de défense des droits de l'homme, et ses proches. Tous sont unanimes que l'infraction pour laquelle Stanis Bujakera est arrêté, si infraction il y a, n'avait pas été commise par lui, étant donné qu'il n'est ni l'éditeur et moins encore le directeur de publication ou le rédacteur en chef du média qui a publié l'élément mis en cause.

Et, du côté des professionnels des médias, ils continuent à rappeler que "le journaliste ne brûle jamais sa source". Car, soutiennent-ils, ce sont ces sources qui ali-



Le journaliste Stanis Bujakera/DR

mentent ses canaux d'informations qui font de lui journaliste. "S'il brûle sa source, il n'aura plus d'information et ce sera la fin

de sa carrière de journaliste", insiste-t-on dans les milieux des journalistes. Ils rappellent également les prescrits de la loi, qui oblige

une partie lésée par une publication, une émission ou un programme radio ou télé, de faire usage de son droit de réponse, en donnant sa version

des faits à publier ou à diffuser par le media concerné, dans les mêmes conditions que l'article ou le programme incriminé.

En dépit de toutes ces réclamations, la justice congolaise avait refusé d'autoriser, le 25 septembre dernier, la remise en liberté provisoire à ce journaliste. Parlant de ce procès, l'un des avocats de Stanis Bujakera, Me Charles Mushizi, indique que son client fait l'objet d'une détention provisoire irrégulière puisque rien ne la justifie. Ce juriste fait également savoir que les conditions dans lesquelles le journaliste est détenu sont exécrables. Il est, en effet, rappelé que Stanis Bujakera, directeur adjoint du site Actualité.cd et collaborateur de l'agence Reuters, a été interpellé le 8 septembre alors qu'il était en partance pour Lubumbashi.

Lucien Dianzenza

MONUSCO

Des mesures " fortes " contre les Casques bleus impliqués dans les actes illégaux

Les mesures initiales incluent la suspension, la détention et le confinement des Casques bleus concernés, dans l'attente de détails supplémentaires sur ces allégations, y compris dans le cadre d'une enquête approfondie.

La Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco) a décidé de prendre des mesures " fortes " contre les Casques bleus impliqués dans les abus sexuels et d'autres actes illégaux. Cette décision est une réponse à de nombreux rapports faisant état de fautes de conduite graves commises par des soldats de la paix en mission au Congo.

Dans un communiqué du 11 octobre, la Monusco rappelle que ces rapports dont elle fait référence font suite à une série de mesures mises en place dans toutes ses zones de déploiement afin d'assurer le respect des valeurs et normes de conduite des Nations unies. " Le Bureau des Services de contrôle interne a été saisi et des mesures conservatoires ont déjà été prises conformément à la politique de tolérance zéro du secrétaire général des Nations unies en ce qui concerne l'exploitation et les abus sexuels et autres formes sérieuses de mauvaise conduite ", a noté cette mission onusienne déployée en RDC. Et de souligner que ces mesures initiales incluent la suspension, la détention et le confinement des Casques bleus concernés, dans l'attente de détails supplémentaires sur ces allégations, y compris dans le cadre d'une enquête approfondie.

La Mission onusienne condamne, par ailleurs, ces comportements qui ne cadrent pas avec le Code de conduite du personnel des Nations unies. Elle se dit, par conséquent, prête à veiller à ce que l'ensemble de son personnel respecte les normes de conduite les plus strictes et continue ses efforts de prévention et s'engage à réaliser les droits et la dignité des victimes. Il est rappelé que huit Casques bleus ont dernièrement été arrêtés à Béni, dans l'est de la RDC. Ils ont été accusés d'exploitation sexuelle.

L.D.

TRÈVE FIFA

La RDC U20 en double confrontation avec la Tunisie U20 à Tunis

Les Léopards football de moins de 20 ans vont bonifier la trêve internationale avec une double rencontre amicale contre la sélection homologue de la Tunisie.



Les Léopards U20 en stage à Tunis.

L'équipe s'est déjà rassemblée à Tunis, sous la houlette du sélectionneur Guy Bukasa. Ce dernier a fait appel à 23 jeunes évoluant en grande partie en Europe, des binationaux pour la plupart ayant fait le choix de la République démocratique du Congo.

Le groupe s'entraîne depuis le mardi 10 octobre sur l'aire de jeu du stade Radès de la capitale tunisienne, avant donc la double confrontation le 13 et le 16 octobre contre les U20 de la Tunisie.

Ce sont ces jeunes qui ont livré deux rencontres amicales contre Lommel et l'équipe B de Sparta Rotterdam des Pays-Bas (match perdu le 8 septembre par 2 buts à 3) et Lommel SK de D2 Belge (match gagné le 11 septembre par 4 buts à 1).

Les 23 juniors congolais

Gardiens

Lusamba Tsholola (KV Courtrai/Belgique)

Ryan Tutu Mayangila (RC Strasbourg/France)

Carmel Kiambu (Hesperange/Luxembourg)

Défenseurs

Karl Ziata (Séné FC/France)

Schinear Mopila (Toulouse/France)

Eloyme Menuana (Standard de Liège/Belgique)

Ludovic Wola (Anderlecht/Belgique)

Josias Lama Kikumba (Lommel SK/Belgique)

Steven Cavé (Le Havre FC/France)

Glorifie Lorifie Dinzandula (Stade Briochin/France)

Milieux

Nills Niki (Lommel SK/Belgique)

Abemly Meto Silu (Sparta Rotterdam/Pays-Bas)

Mukau Ngalayel (Mouscron KV/Belgique)

Noah Sadiki (Union St-Gilloise/Belgique)

Frédéric Efuéle (Toulouse/France)

Kiton Ekoli (KV Mechelen/Belgique)

Attaquants

Prince Mombong (Sochaux/France)

Noah Ndeke (Angers/France)

Arthur Inaka (Frankfurt/Allemagne)

Samuel Bamba (BVB Dortmund/Allemagne)

Joe Balumuene (FC Montfermeil/France)

Isaac Lufuiku (Stade de Caen/France)

Yohan Mboko (Leuven/Belgique).

Martin Enyimo

ELIMINATOIRES COUPE DU MONDE FÉMININE U-20

Les Diabes rouges face au défi namibien

La sélection féminine des Diabes rouges des moins de 20 ans qui ne s'était pas mise à l'abri d'une élimination lors de la manche aller s'attend à un match plus compliqué ce vendredi au stade Alphonse-Massamba-Débat contre la Namibie dans le cadre de la manche retour du deuxième tour préliminaire de la Coupe du monde de la catégorie.

Le Congo avait remporté le 8 octobre sur les mêmes installations 2-1 à l'aller. Berjona Mbemba fait de la qualification du Congo au troisième tour préliminaire pour affronter l'Égypte l'une de ses priorités. Et lors de la conférence de presse d'avant match, Berjona Mbemba s'est montrée optimiste quant aux chances de qualification des Congolaises devant les Namibiennes.

« Nous allons aborder le match retour avec le même état d'esprit. Nous visons la qualification. Nous devons marquer et éviter d'encaisser des buts », a-t-elle expliqué à la conférence de presse d'avant match. Le match retour prévu ce 13 octobre est une autre paire de manche.

Errol Damaseb, le sélectionneur de l'équipe juniors dames de la Namibie étant bien conscient de l'enjeu, a souligné que ses joueuses sont bien préparées et sont prêtes à en découdre avec le Congo dans le but de se quali-



fier à la phase finale de la Coupe du monde des moins de 20 ans. « Nous avons déjà perdu le match aller à cause de nos erreurs qui nous ont coûté deux

buts. Nous allons livrer ce 13 octobre un match différent parce que nous connaissons déjà les forces et les faiblesses de l'adversaire. Nous avons cor-

rigé nos erreurs en identifiant aussi des joueuses qui nous ont créés des problèmes. Ce qui est sûr, il y aura une grande amélioration », a-t-il indiqué.

Avec un but d'avance à défendre, Berjona Mbemba, la sélectionneuse des Diabes rouges dames, s'attend elle aussi à un match très engagé. « La Namibie est arrivée avec un effectif de vingt cinq joueurs. Elle est capable d'aligner un onze différent du match aller. On n'a pas encore tout vu de cette équipe. Comme vous le savez, on ne peut pas découvrir l'adversaire sur un seul match », a-t-elle commenté. « Nous avons vu nos faiblesses et nous avons travaillé pour les améliorer tout en insistant sur ce qui a fait notre force à l'aller », a-t-elle fait savoir. Son équipe, a-t-elle ajouté, présentera une copie différente de celle du match aller. « Rien ne nous fait peur. Je vous rassure que la victoire est certaine », a commenté Welcome Grace Akouala, la capitaine des Diabes rouges.

James Golden Eloué

GROUPE YANNICK RECHERCHE

- Chauffeur véhicule,
- un conducteur moto
- Agent de sécurité
- Comptable
- Secrétaire
- Maître chien
- Téléphone : 06 498 15 00

REMERCIEMENT



Très touchées et profondément par les marques d'affection et de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de leur mère et tante la veuve Mbobaka née Nianguengue Mbonga Henriette, survenu le 23 septembre 2023 à Brazzaville et inhumée à Makoua le 7 octobre 2023 au cimetière familial.

L'ambassadeur Henri Okemba et Madame, le conseiller Geoffroy Dinga, les frères et sœurs vous remercient très sincèrement d'avoir pris part à leur chagrin.



ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 | info@adiac.tv | 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA



NÉCROLOGIE

Le Directeur de l'administration et des ressources humaines de la présidence de la République a la profonde douleur d'informer l'ensemble du personnel de la présidence de la République du décès de Blanche Hortense Tchicaya Massy,



en service au secrétariat général du gouvernement, survenu le 1^{er} octobre 2023 à Paris en France. La veillée mortuaire se tient au n°68 de la rue Jacob Binaki quartier Diata à Brazzaville. Le Directeur de l'administration et des ressources humaines présente ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée.



Jeanne Kanga, Bienvenu Olabouré Ngatsé, Ygany Ganfere Mbola et Yves-Blandis Ganfere ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils et frère, Trésor Richardo Bossota Kanga, survenu le 8 octobre 2023 à Brazzaville.

Trésor Richardo Bossota Kanga né le 17 mai 1989, était un être cher, aimant et attentionné, qui a touché la vie de tous ceux qui l'ont connu. Son départ laisse un vide immense dans nos cœurs, et il sera toujours rappelé pour sa gentillesse, son humour et son dévouement envers sa famille et ses amis.

La veillée : 25, rue Manianga, derrière l'hôpital de Talangaï. Référence vers l'arrêt ex Kronembourg. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

Le Directeur de l'administration et des ressources humaines a la profonde douleur d'informer l'ensemble du personnel de la présidence de la République du décès de Georgine Balou, en service à la Direction de l'administration et des Ressources humaines, survenu le 1^{er} octobre 2023 à l'hôpital général de Nkombo..



La veillée mortuaire se tient au n°1 de la rue Monseigneur à Moukondo après l'école Makani en sigle ESGAE.

Le Directeur de l'administration et des ressources humaines présente ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée.

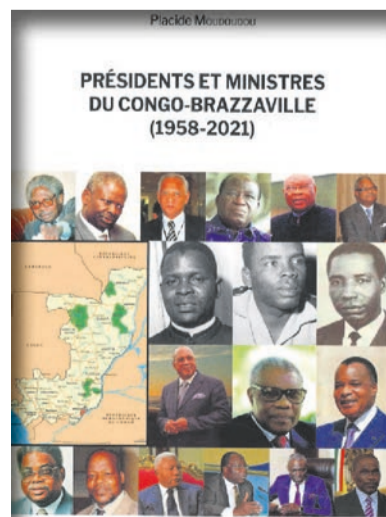
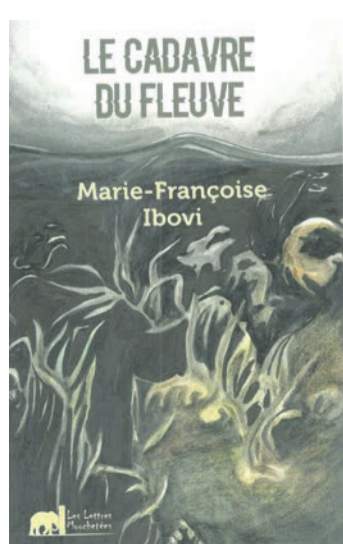
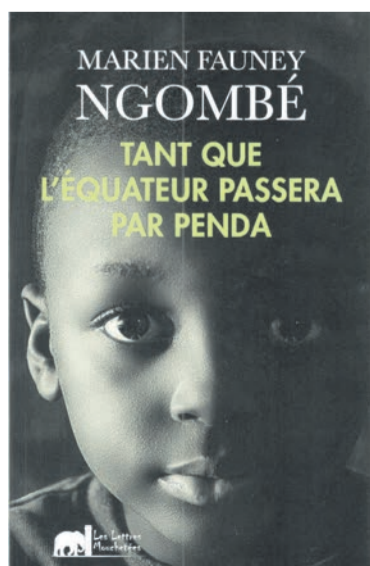
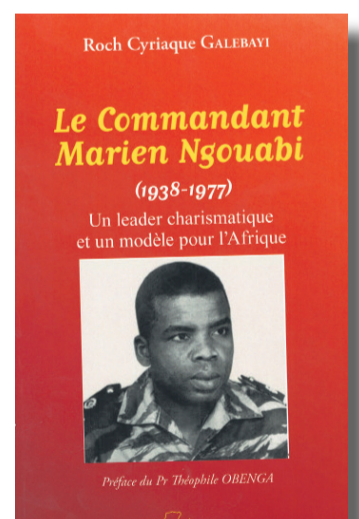
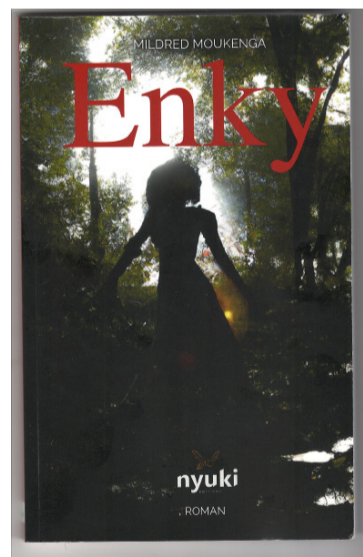
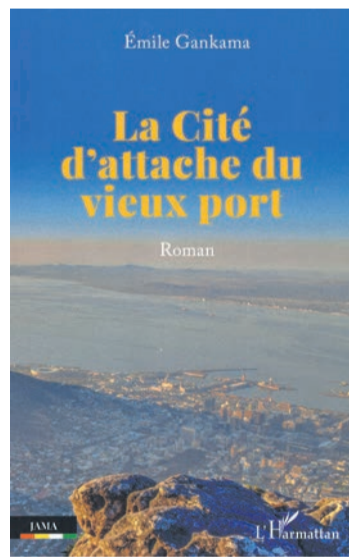
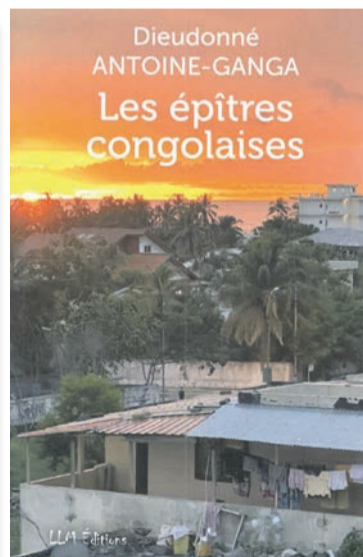
IN MEMORIAM

12 octobre 2020-12 octobre 2023, il y a trois ans que Dieu a rappelé à lui le Pr Panine Obengui. Le temps qui passe ne parvient pas à adoucir la douleur que ressentent ses proches.

Bienvenu Bouka, Roger Ngombé, son épouse, ses enfants, ses petits-fils prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui en ce jour anniversaire. Que Dieu lui réserve toujours une place de choix dans son Royaume.



EN VENTE



SOLUTION :

Le mot-mystère est : **PAPRIKA**

G	E	E	L	S	F						
P	R	E	T	E	N	T	I	E	U	S	E
A	N	E	S	T	H	E	S	I	E	R	
A	P	T	T	R	O	U	P	E	A	U	
P	O	C	H	A	R	D	E	U			
P	A	U	E	S	I	R	E	T			
R	E	R	S	T	A	G	N	E			
M	A	L	T	D	O	N	O	I	X		
P	O	R	C	E	L	E	T	V	A		
R	O	U	E	E	D	R	O	L	E	S	
S	P	I	G	A	G	I	L				
S	T	E	N	T	O	R	S	E	S		
A	T	O	L	S	T	O	I	U			
A	T	T	E	L	E	E	L	E	V	E	
S	U	E	T	I	R	E	R	E	Z		

MOTS CASÉS 10X13 - N°175

2 LETTRES

CE - EX - IN - LE - NU - RI

3 LETTRES

AIR - ARA - ART - FAX - MIE - MUE - OSA - PAF - PIN - SOU - UNE

4 LETTRES

EDEN - EMET - FEUE - NIER - RAME - RELU - RIXE - RUES - TATA - TAXE - UNAU

5 LETTRES

CARME - DISES - ECLOT - ESSOR - EXACT - MUENT - OCCIS - OISIF - ONCLE - ORTIE - STASE

6 LETTRES

AFFALA - ANALES - ASSENE - CEINTE - LUCIDE - MORMON - ROUSSE - RUMINE - SARCLE - SCRUTE

P	A	S	S	A	A	C	M	E
H	I	C	C	A	C	A	O	
O	R	I	O	N	C	R	U	E
Q	E	B	E	N	E	L	U	
U	R	E	E	I	S	S	U	S
E	U	S	U	D	C	S		
B	U	E	S	F	E	V	E	
P	A	T	E	P	I	N	E	
A	N	I	M	E	R	E	R	G
Y	L	A	I	F	S	E		
S	C	E	L	L	E	L	E	S
A	I	T	E	R	R	E	I	
N	A	I	S	E	I	D	E	R

FLEUVE ESPAGNOL VOISIN DU SÉNÉGAL	COMBAT LE POISON FERONT L'AFFAIRE	PRENDRA UN REPAS	ASSIDU À L'OFFICE ABSORBÉ	ATTAQUE-RAIS FORME DE SOCIÉTÉ	RAPACE
DISCIPLINE QUI FAIT L'AFFAIRE	FIGURE DU TRAITRE JOUE AU JAPON	DRESSE ILE DES CYCLES	UNE VOIE DANS L'ESPACE		
BOIS DE CERF VIOLON	CAPITAINE D'UNE ARCHES ESTOMAC DE BOVIN	PARALYSE TEMPS CHAUD	FORME D'AVOIR		
IL MARQUE	NATÉE VOYAGEUR	DOMESTIQUE	COMMERCE PRIMITIF FAUX MARBRE		
MYTHIQUE GÉNISSE OEUF A FECONDER	DÉPLACE PRÉNOM FEMMIN	ASTATE AU LABO ELLE A SES FANS	FIN DE MESSE ALLER EN COUR		
AU SECOND DEGRE BARBECUE	NOBLES TÊTES FIN DE PARTIE	ANIMAL DE LA FERME	MORCEAU D'OPÉRA		
PARTIE NULLE	ILES DE POLYNÉSIE BAT LE ROI	UN GESTE QUI TOUCHE	SEMBLABLE		
NOURRIT					
BANDES À PART			AVÈRE		

• SOLUTION DE LA GRILLE N°95 •

9	2	6	1	8	3	7	4	5
5	8	7	9	6	4	2	3	1
4	1	3	7	2	5	9	6	8
7	3	1	6	9	2	5	8	4
6	4	2	3	5	8	1	7	9
8	9	5	4	1	7	3	2	6
1	7	9	8	3	6	4	5	2
2	6	4	5	7	9	8	1	3
3	5	8	2	4	1	6	9	7

• SOLUTION DE LA GRILLE N°104 •

9	5	1	2	3	6	4	7	8
3	7	2	8	4	9	5	1	6
6	4	8	7	1	5	9	3	2
7	3	6	4	9	1	2	8	5
1	8	9	5	2	3	7	6	4
4	2	5	6	7	8	1	9	3
5	9	7	3	8	2	6	4	1
8	6	4	1	5	7	3	2	9
2	1	3	9	6	4	8	5	7

K	T	N	T	R	I	V	I	A	L	M	A	G	I	E
C	E	T	I	V	O	C	S	O	M	O	L	A	L	S
E	M	S	I	R	A	H	C	A	P	S	U	L	E	R
P	O	D	U	E	V	O	L	U	O	B	A	M	O	O
O	I	N	N	O	M	A	U	A	I	N	U	T	E	P
K	N	I	M	O	L	S	N	T	P	O	O	R	L	S
Y	V	S	T	P	B	E	A	A	A	R	Y	U	O	C
R	S	I	R	A	N	A	P	C	L	T	T	I	T	R
I	V	A	A	E	A	R	G	P	R	O	D	I	G	E
E	M	R	E	D	I	P	E	A	N	A	P	T	G	V
L	P	U	N	K	U	P	M	C	V	K	S	I	L	A
L	K	O	A	L	A	C	U	T	C	T	I	N	A	I
E	L	C	A	N	E	C	N	O	T	Y	R	A	B	S
P	L	A	F	O	N	D	C	L	R	E	O	R	R	O
N	O	I	T	A	T	I	C	E	R	G	P	G	E	N

- | | | |
|-----------|------------|------------|
| ADIOS | KYRIELLE | PLUTON |
| AOUTAT | LOCOMOTIVE | PRODIGE |
| BARYTON | MABOUL | PUNK |
| CAPSULE | MAGIE | RAISIN |
| CENACLE | MARTYRE | RECITATION |
| CHARISME | MOSCOVITE | ROTOR |
| COCKPIT | NIRVANA | SARCASME |
| CREVAISON | PACTOLE | SIROP |
| EPIDERME | PANARIS | SLALOM |
| GLABRE | PAPRIKA | TEMOIN |
| GRANIT | PELOUSE | TRIVIAL |
| GROUPIE | PETUNIA | VAGABOND |
| KOALA | PLAFOND | VIADUC |
| KOPECK | | |

• SUDOKU • GRILLE N°96 • DIFFICILE •

8				4				
9			1		3	7		
6	3			9				
5	8	9			1			
2							6	
		1			4	2	5	
			8		7		3	
	7	2		4			9	
			1					2

• SUDOKU • GRILLE N°105 • FACILE •

			6	9	8	5		
4	7			5		6		
5		9	4		2			
3	1		8	6	4		7	
7		6	9	2		8	1	
		1		7	6		5	
	9		1			3	8	
4	7	5		3				

COOPÉRATION

Les Nations unies réitèrent leur soutien au Congo

Reçu en audience le 11 octobre à Brazzaville par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale, Abdou Abarry, a réitéré l'engagement des agences onusiennes de poursuivre leur travail au côté du gouvernement congolais.

« Accompagné du coordonnateur résident du système des Nations unies, j'ai réitéré au président de l'Assemblée nationale l'engagement des agences des Nations unies, qui travaillent au côté du gouvernement et du peuple congolais, à poursuivre les programmes sur lesquels elles mettront un accent particulier pour leur réussite. Les Nations unies travaillent de façon effective et concrète pour le bien-être des populations », a expliqué Abdou Abarry à sa sortie d'audience.

Transmettant l'appréciation du bureau régional des Nations unies au président de la chambre basse du Parlement, il a également fait passer à Isidore Mvouba le message des vœux de succès et de progrès du secrétaire général de l'ONU à l'endroit du peuple congolais. « En ce moment où nous parlons de paix, de stabilité et du bien vivre-ensemble



Isidore Mvouba s'entretenant avec Abdou Abarry/Sylvestre

« ..J'ai profité de sa sagesse au regard des propos qu'il a tenus et de l'excellent travail que l'Assemblée nationale est en train de faire pour que la paix, la stabilité, la quiétude sociale prévalent au Congo. Ce sont-là des choses qui sont chères aux Nations unies »

au niveau des onze pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale que mon bureau couvre, il était normal que je vienne rencontrer le président de l'Assemblée nationale, dépositaire de la légitimité populaire en République du Congo. J'ai donc profité de sa sagesse au regard des propos qu'il a tenus et de l'excellent travail que l'Assemblée nationale est en train de faire pour que la paix, la stabilité, la quiétude sociale prévalent au Congo. Ce sont-là des choses qui sont chères aux Nations unies », a déclaré Abdou Abarry, en présence du coordonnateur résident du système des Nations unies en République du Congo, Chris Mburu.

Il a, enfin, salué l'attachement de l'Assemblée nationale du Congo aux questions de paix et stabilité.

Parfait Wilfried Douniama

ESPACE CULTUREL

Le Cfrad fera bientôt peau neuve

Après la perte d'une partie de son édifice en 2018 sous l'effet d'une pluie torrentielle, le Centre de formation et de recherche en art dramatique (Cfrad) sera bientôt réhabilité. La ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, et l'ambassadrice de France au Congo, Claire Bodonyi, ont signé le 11 octobre à Brazzaville un accord portant reconstruction de ce centre.

D'un montant de 4 000 000 d'euros, soit 2 623 828 000 FCFA sur une durée de 30 mois, ce projet financé par l'ambassade de France sera mis en œuvre par l'opérateur Expertise France, en étroite collaboration avec le ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, propriétaire du bâtiment, qui dépend de sa direction générale des arts et des lettres.

Volonté des chefs d'Etat français, Emmanuel Macron et congolais Denis Sassou N'Guesso, le « Projet Cfrad-ICC » contribuera à valoriser le rôle de Brazzaville dans la « France libre ». L'objectif étant d'en faire un lieu de mémoire. Selon la ministre Lydie Pongault, le Cfrad est notamment rattaché à la tenue de la Conférence de Brazzaville en 1944 qui donnait un statut nouveau aux colonies françaises avec le discours historique du Général de Gaulle dans ce bâtiment, siège de l'Alliance française.

« Le Cfrad porte également l'empreinte du passage de l'ancien chef rebelle et héritier de Lumumba, Pierre Mulele, venu se réfugier à Brazzaville en traversant le fleuve Congo par la pirogue. Le Cfrad est une fenêtre ouverte sur le monde, un livre ouvert à la page de l'histoire, celle partagée de l'Afrique et la France », a déclaré Lydie Pongault, ministre de

l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs. À ce sujet, l'ambassadrice de France au Congo, Claire Bodonyi, a souligné que ce bâtiment, une fois rénové, abritera une exposition permanente sur Brazzaville, capitale de la France libre, afin que les jeunes générations connaissent ce pan de l'histoire.

Au-delà de son caractère historique, le Cfrad c'est avant tout un lieu de formation d'artistes de diverses générations, lieu d'échanges d'expériences, espace d'expression de la création théâtrale, de la danse et même du débat littéraire, lieu de mémoire et de préservation du patrimoine national. En somme, cet espace culturel rend compte d'une certaine architecture de plusieurs époques et du dynamisme de la création artistique congolaise.

Ainsi, les travaux de réhabilitation du Cfrad seront l'occasion de restructurer cet espace de création contemporaine, de repenser son rôle d'incubateur culturel et mieux de présenter son caractère historique. Ce, conformément à la démarche du gouvernement congolais visant le développement des industries culturelles et créatives ainsi que la valorisation du patrimoine comme atout touristique de la République du Congo.

Pour Claire Bodonyi, la réhabilitation du Cfrad, ce n'est effectivement



Poignée de main amicale entre Lydie Pongault et Claire Bodonyi/Adiac

pas juste refaire une maison. « Mais, c'est une célébration de notre histoire commune, une affirmation de notre engagement envers la culture et surtout un symbole, celui de notre partenariat indéfectible. Ce sera donc notre ambition commune de faire du Cfrad un lieu d'expression renouvelée,

jouant un rôle essentiel dans la préservation de l'identité culturelle du pays, tout en appuyant les jeunes auteurs, entrepreneurs culturels, chorégraphes, danseurs, comédiens, slameurs... à se structurer pour mieux vivre de leur art et à participer à la diversification de l'économie locale », a

fait savoir la diplomate française.

« J'appelle de tous mes vœux l'aboutissement réussi de ce projet, pour que vive davantage l'amitié entre la France et le Congo, et pour que le Cfrad renaisse sous un meilleur jour », a souhaité Lydie Pongault.

Merveille Jessica Atipo